



REGLEMENTATION EN TRANSFORMATION DES VOLAILLES

OBJECTIF DE LA FORMATION

Maitriser les bases de la réglementation sanitaire et commerciale en transformation fermière de volailles

CONTENU

Matin

Objectif : maitriser la réglementation sanitaire

Présentation de la réglementation sanitaire en vigueur applicable aux salles d'abattage des volailles à la ferme et ateliers de transformation fermiers :

- Étude du paquet hygiène et de son incidence sur la conception des locaux de transformation : démarches administratives, agencement, choix des matériaux...
- Étude des obligations réglementaires en fonction des modes de commercialisation

Après midi

Objectif : maitriser la réglementation commerciale

Etude des règles sanitaires applicables aux activités de commerce de détail, d'entreposage et de transport de produits d'origine animale et denrées en contenant en particulier :

- Exigences en matière de température
- Dispositions relatives à la congélation / décongélation
- Etude des obligations réglementaires en terme de durée de vie d'un produit alimentaire (DLC/DDM).

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES / MOYENS MATÉRIELS ET OUTILS

- Méthodes pédagogiques : utilisation du savoir initial des formés et de leurs représentations du sujet, mise en jeu des activités pédagogiques qui favorisent la participation, l'implication, la recherche et la réflexion.
- Moyens matériels et outils : projection de support et exercices en direct, étude de cas.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

En amont : analyse des besoins. *En cours* : recueil des attentes.
En fin : évaluation des acquis et de la satisfaction.

INFOS PRATIQUES

› Inscription avant le 25 février 2021

Date : 04 mars 2021

Durée : 7 h

Horaires : 9h - 17h

Lieu : Vaucluse

Repas : repas tiré du sac

Intervenant : Alexandre Doublé - formateur agroalimentaire spécialisé en transformation carnée fermière du CFPPA de Lozère.

Responsable de formation à contacter : Oriane Mertz, conseillère maraichage et volaille bio à Agribio 84 et Agribio 13. oriane.mertz@bio-provence.org / 06 95 96 16 62.

Public ciblé : Agriculteurs-trices et porteurs de projet du Vaucluse, Bouches-du-Rhône et des départements limitrophes.

Prérequis : Aucun

Tarif : 30 euros TTC/h. Prise en charge par VIVEA selon éligibilité. Pour les non éligibles : frais de participation de 175 euros par jour de formation (prise en charge financière par votre OPCO possible)

Inscription : Voir le bulletin d'inscription et les conditions générales de formation.

